

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01741-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

Nombre de délégués :	N° 12 / 8-1-9
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : <i>Centre aquatique de Condé-en-Normandie – Convention d'accès année scolaire 2019-2020</i>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu Monsieur Daligault qui rappelle que la convention concerne la mise à disposition du centre aquatique au Collège Saint Rémi de Tinchebray Bocage pour la pratique d'une activité aquatique structurée et encadrée. Elle définit notamment les créneaux attribués et le coût afférent, les conditions d'accès des pratiquants et les règles de surveillance et de sécurité.

La convention est établie pour l'année scolaire 2019 – 2020 moyennant une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 107 € par séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'accès 2019-2020 entre la commune de Condé en Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne et le Collège privé « Saint Rémi » de Tinchebray Bocage,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

